

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**ARRETE N° 2026-05-CM-57**  
**Portant création de nouvelles adresses**

Le Maire de la Commune de SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-30 ;  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 décembre 2023 portant sur la dénomination de l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation ;  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2025 portant sur la dénomination des voies « Allées de la Duchesse de Mazarin » et « Impasse des Visitandines » prise à la suite l'achèvement des travaux du lotissement « Les Terrasses de Minjoud » ;  
Vu la nécessité de numérotter les locaux adressables sur le territoire communal ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Il est créé les numéros :

- 81 « Rue des Blaches », pour le local cadastré D-1975,
- 14 « Passage de Mantou » pour le local cadastré E-2033
- 20 « Impasse des Visitandines » pour le lot cadastré YE-357 et YE-390
- 24 « Impasse des Visitandines » pour le lot cadastré YE-358 et YE-391
- 42 « Impasse des Visitandines » pour le lot cadastré YE-359 et YE-392
- 47 « Impasse des Visitandines » pour le lot cadastré YE-518
- 62 « Impasse des Visitandines » pour le lot cadastré YE-360 et YE-393
- 65 « Impasse des Visitandines » pour le lot cadastré YE-518
- 69 « Impasse des Visitandines » pour le lot cadastré YE-518
- 72 « Impasse des Visitandines » pour le lot cadastré YE-361 et YE-394
- 76 « Impasse des Visitandines » pour le lot cadastré YE-362
- 15 « Allée de la Duchesse de Mazarin » pour le lot cadastré YE-363 et YE-395
- 20 « Allée de la Duchesse de Mazarin » pour le lot cadastré YE-370 et YE-382
- 26 « Allée de la Duchesse de Mazarin » pour le lot cadastré YE-370 et YE-382
- 31 « Allée de la Duchesse de Mazarin » pour le lot cadastré YE-364 et YE-396
- 32 « Allée de la Duchesse de Mazarin » pour le lot cadastré YE-370 et YE-382
- 37 « Allée de la Duchesse de Mazarin » pour le lot cadastré YE-365 et YE-397
- 38 « Allée de la Duchesse de Mazarin » pour le lot cadastré YE-370 et YE-382
- 46 « Allée de la Duchesse de Mazarin » pour le lot cadastré YE-371 et YE-383
- 65 « Allée de la Duchesse de Mazarin » pour le lot cadastré YE-366 et YE-398
- 71 « Allée de la Duchesse de Mazarin » pour le lot cadastré YE-367 et YE-399
- 72 « Allée de la Duchesse de Mazarin » pour le lot cadastré YE-372 et YE-384
- 76 « Allée de la Duchesse de Mazarin » pour le lot cadastré YE-373 et YE-385
- 104 « Allée de la Duchesse de Mazarin » pour le lot cadastré YE-374 et YE-386
- 110 « Allée de la Duchesse de Mazarin » pour le lot cadastré YE-375 et YE-387
- 122 « Allée de la Duchesse de Mazarin » pour le lot cadastré YE-376 et YE-388

**Article 2 :** Les numéros seront apposés sur les bâtiment ou à défaut à l'entrée des propriétés concernés selon les modalités techniques définies par la commune.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie, et notifié aux services concernés.

Fait à SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY,

Le 28/05/2026

**Le Maire,**

**Michel BOUVIER**

